

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE

Département
DE L'AUDE

N°C-53/2007

Séance ordinaire du 8 Octobre deux mille sept

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Melle Yamina ABED, M. Paul ALDEBERT, Mme Yvette BARBANSON, M. Thierry BARRIERE, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Monique BAUDIN, M. François BELART, Melle Irène BENARD, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, M. Jean-Luc CALAS, M. Didier CODORNIU, M. Jean COSTADAU, M. Gérard CRIBAILLET, M. François DE CORNELISSEN, Mme Dominique DE HAAN-TREMOSA, M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Michel ESCANDE, Mme Marie-France FABRE, M. Pierre FAIRBANK, Mme Renée FEUILLET, Mme Brigitte FIGUERAS, M. Yvon GARCIA, M. Bernard GEA, M. Michel GREZE, M. André GROBY, Mme Solange IZARD, M. Gérard KERFYSER, M. Louis LABATUT, M. Aimé LAFFON, M. Georges LAMILHAU, M. Robert LOIS, M. Ange MANDELLI, Mme Valérie MAUDHUIT, M. Jean-Michel MENAGER, M. Marc MENETRIER, M. Louis MOLVEAU, M. Michel MOYNIER, M. Claude MULERO, M. Marcel NERIN, Mme Georgette PAIRO, M. Gérard PARRENIN, M. Dominique PETIQUEUX, Mme Pierrette PEYRAS, M. Gilbert PLA, Mme Mireille PUYRIGAUD, Mme Danielle RANGONI, M. Jean-Claude RASCOL, Mme Véronique RAYNAUD, M. Serge REIG, M. Gérard ROUANET, M. Alain SABLAIROL, M. Richard SEVCIK, M. Angelin SICRE, Mme Madeleine SOUCASSE, M. Georges SUQUET, Mme Elisabeth THERON, Mme Véronique TOGNETTI, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Louis VIC, M. Michel YAGUE.

Excusés : M. Raymond AGRAZ, M. Jacques BASCOU, Mme Annelise BOUSQUET, M. Jean-Claude JULES, M. Roger LOPEZ, M. Albert SABATIER, M. Emile SEGARRA,

Secrétaire de séance : M. Thierry BARRIERE

OBJET : ENVIRONNEMENT - AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES
RENOUVELABLES ET A LA MAITRISE DE L'ENERGIE -
MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

Monsieur le Rapporteur expose :

Dans le cadre d'une démarche de développement durable qui caractérise sa stratégie d'action sur l'ensemble de son territoire, la Communauté d'Agglomération a mis en place un dispositif d'aides au développement des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie, approuvé par le Conseil Communautaire dans sa séance du 26 juin 2006, puis modifié le 18 décembre 2006.

Ce dispositif concerne non seulement les projets portés par les particuliers, mais encore ceux des collectivités et organismes publics ou des entreprises privées ayant déposé une demande dans les conditions prévues par le règlement d'intervention.

Après un an d'expérience, il apparaît nécessaire d'adapter ce dispositif et de compléter le règlement d'intervention dans ces termes :

« Les aides peuvent être cumulées, si plusieurs technologies sont mises en place.

Dans l'hypothèse où plusieurs dispositifs communautaires sont sollicités (prime qualité, action façades, aides aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie), pour un même type de travaux, le financement le plus favorable sera seul retenu.

En aucun cas l'aide ne pourra excéder 50% TTC du montant global de l'opération ».

De même, la liste des technologies intégrée dans le règlement d'intervention subit quelques modifications en distinguant l'habitat neuf de l'habitat existant, l'objectif étant d'inciter les particuliers à mettre leur habitation à des normes supérieures à la Réglementation Thermique 2005 (RT 2005).

En conséquence, et après avis favorable de la Commission Politique Sociale de l'Habitat du 17 septembre 2007, je vous propose :

- d'approuver les modifications au règlement d'intervention sur le dispositif d'aides au développement des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie,

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise à signer tous documents d'ordre administratif, technique ou financier relatifs à ce dossier.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :
et de sa publication
le :

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Michel MOYNIER